

APM SEPT SAS
Société par action simplifiée
Au capital variable de 152 449 €
Siège social : 4, rue de Babylone 75007 PARIS
572 201 093 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire
DU 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six
Le 30 juin à 18 heures,

Les associés de la Société APM 7, S.A.S. au capital de 152 449 Euros, dont le siège est sis au 4, rue de Babylone à 75007 PARIS, immatriculée sous le n° 572 201 093 R.C.S. PARIS, se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément aux statuts.

Sont présents :

Madame Agnès MAZERON, propriétaire de 50% des actions,

Monsieur Patrick MAZERON, propriétaire de 50% des actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick MAZERON, Président de la sas.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent l'ensemble des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

les copies et récépissés postaux des lettres de convocation.

le rapport de gestion sur l'exercice écoulé.

l'inventaire, le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance de sa gestion.

affectation du résultat de l'exercice.

questions diverses .

pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis il est donné lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne acte à la Gérance de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux associés et de la réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle donne en conséquence à la gérance puis à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition de la gérance d'affecter le bénéfice de 66143 € euros de l'exercice de la manière suivante :

<u>MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER</u>	<u>AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES</u>
RESULTAT NET AU 31.12.2025	DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES
Bénéfice 66 143 €	Réserve légale Autres réserves 16 143 € Réserves réglementées Report à nouveau
AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES
Sur prime Sur réserve légale Sur autres réserves Sur report à nouveau antérieur	50 000 €
TOTAL	TOTAL

Il est décidé de procéder à une distribution de dividendes d'un montant de 50 000 euros (50.000 €) et de porter le reste du montant du bénéfice de l'exercice écoulé, soit 16 143 €, au poste autres réserves, dont le montant après imputation de cette somme sera de 696 832 € et par voie de fait le montant des capitaux propres sera de 864 526 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Par ailleurs, Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle prend acte de ce que, pour les trois derniers exercices, les distributions ont été les suivantes :

	2024	2023	2022
Dividendes	50 000€	60 000€	50 000€
Sommes éligibles à l'abattement de 40%	50 000€	50 000€	50 000€

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance sur les conventions visées aux articles L.223-19 du code de commerce, prend acte de ce que la société n'est liée

par aucune convention spéciale, en dehors des titres de participation qu'elle possède dans la Sci Saint Germain, et dont la gérance est assurée par monsieur Patrick MAZERON, actuellement président de la sas APM 7.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19.30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été après lecture signé par le président et un associé .

Agnes MAZERON

Patrick MAZERON

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société						Adresse du siège social						
SAS Apm7												
SIRET						57220109300026						
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
4 rue de Babylone												
75007 PARIS												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						503E4A83FA6A4BC...			SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B	ACTIVITÉ											
Activités exercées			Activités auxiliaires de services financiers				Si vous avez changé d'activité, cochez la case					☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		26 845		Bénéfice imposable à 15%		42 500		Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)		
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A		☐		
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐												
F	CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)											
Base d'imposition						Chiffre d'affaires				Taux d'imposition		
I	CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice n°2065-SD)											
Base d'imposition						Taux d'imposition						
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé			ComptabiliteExpert			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :						
EXCO VFA Expertise 9 rue de l'Echelle 75001 Paris Tél : 01.42.97.48.00												
Identité du déclarant :												
Date : 19052026		Lieu : Paris										
Qualité et nom du signataire : Président												
Signature :		Patrick Mazeron										
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire : ☐										

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS Apm7**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025 , montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SAS Apm7		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 4 rue de Babylone		Durée de l'exercice précédent * 12						
75007 PARIS								
Numéro SIRET * 5 7 2 2 0 1 0 9 3 0 0 0 2 6		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122025						
		N-1 31122024						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	92 758	AQ	48 087	44 672	46 149
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	85 583	AU	42 457	43 126	65 013
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT			121 837
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BI			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	225	BI		225	225	
TOTAL (II)		BJ	178 567	BK	90 544	88 023	233 224	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	771 597	BU		771 597	715 138
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	212 120	CA		212 120	66 904
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	57 695	CG		57 695	88 187	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 442	CI		1 442	1 702	
	TOTAL (III)	CJ	1 042 854	CK		1 042 854	871 932	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 221 421	1A	90 544	1 130 877	1 105 156	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	225	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS Apm7			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :152 449.....)		DA	152 449	152 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	15 245	15 245
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	680 689	670 916
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	66 143	59 773
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	914 526	898 383
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	42 055	60 890
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	109 223	27 216
	Instruments financiers à terme		D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	21 145	17 716
	Dettes fiscales et sociales		DY	28 615	26 754
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	15 000	74 196
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	312	
TOTAL (IV)		EC	216 350	206 773	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 130 877	1 105 156	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	190 257	165 291	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	263	201	

Désignation de l'entreprise : SAS Apm7							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	69 339	FB		FC	69 339	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	193 514	FH		FI	193 514	193 978
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	262 853	FK		FL	262 853	193 978
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	105 118	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	746
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	367 981	194 724
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	73 300	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	48 659	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	122 228	106 019
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 143	7 014
	Salaires et traitements *					FY	1 879	1 879
	Cotisations sociales (10)					FZ	682	696
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili-	{	- dotations aux amortissements * (14)		GA	20 364	17 815
		- dotations aux dépréciations			GB			
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1	3 000		
	Autres charges (12)				GE	391	1 229	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	277 646	134 652		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	90 334	60 072		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	45 971	19 581	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur dépréciations				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières				G2	69 339		
	Total des produits financiers (V)				GP	115 310	19 581	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 578	4 684	
	Différences négatives de change				GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3	121 837		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	126 415	4 684	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(11 105)	14 897		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	79 229	74 969		

Désignation de l'entreprise SAS Apm7		Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD		10 500	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH		8 673	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		1 827	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 086	17 023	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	483 291	224 805	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	417 147	165 032	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	66 143	59 773	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
		dont cotisations facultatives Madelin A10			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS Apm7													Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ	1		D8	2		D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD			KE			KF		
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9			KJ	92 758		KK			KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1			KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants		M2			KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3			KS			KT			KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	6 329		KW			KX			
		Matériel de transport *						KY	77 629		KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	31 231		LC			LD			
		Emballages récupérables et divers *						LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ		
	Avances et acomptes								LK			LL			LM		
	TOTAL III								LN	207 947		LO			LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T	
Autres participations								8U	121 837		8V			8W			
Autres titres immobilisés								1P			1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières								1T	225		1U			1V			
TOTAL IV								LQ	122 062		LR			LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)								ØG	330 009		ØH			ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO			LV			LW			IX			
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA	92 758		MB			MC		
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU			MM	6 329		MN			MO		
		Matériel de transport				IV			MP	77 629		MQ			MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	29 606		MS	1 625		MT			MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB			
Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF				
TOTAL III				IY			NG	29 606		NH	178 342		NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations				IØ			ØX	121 837		ØY			ØZ			
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	225		2F			2G			
	TOTAL IV				I3			NJ	121 837		NK	225		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	151 443		ØL	178 567		ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS Apm7**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS Apm7													Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH			
TOTAL I			RK			RM			RN			RO			
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	46 610		PN	1 477		PO			PQ	48 087		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	3 688		QE	289		QF			QG	3 977		
	Matériel de transport		QH	19 552		QI	18 296		QJ			QK	37 848		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	26 935		QM	303		QN	26 606		QO	632		
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
TOTAL II			QU	96 785		QV	20 364		QW	26 606		QX	90 544		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	96 785		ØP	20 364		ØQ	26 606		ØR	90 544		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS Apm7**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	105 118	
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS Apm7										Néant ☐ *			
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT	225	UV	225	UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX										
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 938		3 938							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 643		4 643							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	203 539		203 539							
	Charges constatées d'avance		VS	1 442		1 442							
	TOTAUX			VT	213 787	VU	213 787	VV					
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	263		263							
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	41 792		15 698		26 094					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	120		120							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	21 145		21 145							
Personnel et comptes rattachés			8C	2 023		2 023							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	252		252							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	25 706		25 706							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	635		635							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	124 103		124 103							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L	312		312							
TOTAUX			VY	216 350	VZ	190 257		26 094					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	109 103				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 827	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.								

Désignation de l'entreprise : SAS Apm7										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 66 143		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	9 561		XE 10 133					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	572							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW 390					
	Amendes et pénalités		WJ	390		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7 13 086			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	25 564		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7 25 564					
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ						
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
TOTAL I										WR 115 316				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT 45 971				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (art. 208C)										WW			
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										I6			
	Majoration d'amortissement *										WZ			
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)										HT			
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)										OV			
Mesures d'incitation	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB			
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)										X9			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dt déd. exc. (art 39 decies A)		YA		Dt déd. exc. (art 39 decies B)		YB		Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
											YD			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 45 971		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI 69 345		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO 0		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 69 345				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS Apm7		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	297
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS Apm7										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	59 773		Dividendes		ZD	9 773			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	50 000				
					Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	59 773		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	59 773			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ		Exercice N :		Exercice N-1 :		
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8) 42 960				XQ	61 988	56 463				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	10 992	10 057				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	49 248	39 499				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	122 228	106 019				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)				9Z	7 143	7 014					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 143	7 014					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	33 641	33 673				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	6 993	4 762				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *				ØB	1 873					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO				
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS										
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS Apm7						Néant ☐ *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	MAT. DE BUREAU ET	5 799		5 799			
	2	MOBILIER	23 807		20 807	3 000		
	3	TITRES DE PARTICIP	121 837			121 837		
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1							
	2		(3 000)	(3 000)				
	3	69 339	(52 498)	(52 498)				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(55 498)				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS Apm7**Néant $\boxed{X}^*$

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS Apm7**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS Apm7					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS Apm7				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel	YP	1			
dont apprentis	YF				
dont handicapés	YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	262 853			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
TOTAL 1	OX	262 853			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	10			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF				
Variation positive des stocks	OD	73 300			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 2	OM	73 310			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	ON	83 056			
Variation négative des stocks	OQ	121 959			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	69 511			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	391			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	3 000			
TOTAL 3	OJ	277 918			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	58 245		
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				SA	58 245
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	262 853			
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR				

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5

N° SIRET 5 | 7 | 2 | 2 | 0 | 1 | 0 | 9 | 3 | 0 | 0 | 0 | 2 | 6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Apm7

ADRESSE (voie) 4 rue de Babylone

CODE POSTAL 75007

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Totalisation	P5	2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	25 200
Totalisation	P6	25 200

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille MAZERON Prénom(s) Patrick

Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 12 600

Naissance : Date 11011951 N° département 44 Commune NANTES Pays FRANCE

Adresse : N° 19 Voie rue Rémusat

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom de famille KRONENBERG Prénom(s) Agnès

Nom d'usage MAZERON % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 12 600

Naissance : Date 21011950 N° département 92 Commune BOULOGNE BILLANCOUR Pays FRANCE

Adresse : N° 19 Voie Rue de Rémusat

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032